



Protection Sociale Complémentaire (PSC) Point d'information et Calendrier

Pour rappel, à Bercy, Alan a remporté le marché public de la protection de la santé des agents en activité et des retraites ; la GMF Vivinter a remporté le marché public de la prévoyance des agents finances.

Aussi, à partir du 1^{er} janvier 2026, tous les agents actifs du ministère (mis à part quelques situations de dispense / voir sur le site unsafinances.org) seront couverts par le contrat collectif souscrit par le ministère auprès d'Alan en santé et GMF–Vivinter en prévoyance.

L'UNSA Finances lors de la dernière réunion de la Commission de Suivi de l'accord a appelé l'ensemble des directions et les opérateurs à se mobiliser et à mieux organiser les points d'information dans les services pour les agents.

N'hésitez pas à consulter notre site UNSA Finances (www.unsafrances.org), l'intranet ministériel ALIZE, le portail de l'action sociale ministérielle et les sites des 2 opérateurs ALAN et GMF–Vivinter.

Le calendrier pour les agents en activité (PNA)

Les premiers mails d'affiliation ont été envoyés sur les boîtes professionnelles des agents des Finances à compter du 6 octobre pour Alan et du 8 pour la GMF Vivinter. Les mails d'affiliation sont envoyés par salve de 15 000 mails.

Chaque agent a été ou sera invité à créer son espace personnel auprès des 2 opérateurs, sauf dérogations.

A défaut l'agent sera affilié d'office. **FAITES ATTENTION à ces envois** qui peuvent éventuellement arriver dans vos spams.

Le calendrier des permanences physiques

Les deux prestataires organisent des permanences physiques sur différents sites. Alan s'est engagé à mettre sur le terrain des équipes de plusieurs collaborateurs du 6 octobre au 6 décembre.

En plus les agents ont accès à un service client via un numéro d'appel et à des webinaires.

Différemment la GMF Vivinter s'appuie sur ses délégations régionales pour organiser des permanences en région. 165 réunions doivent se tenir d'ici fin novembre.

Compte tenu du caractère obligatoire de l'affiliation les fédérations syndicales ont réclamé l'octroi à minima de facilités de service voire d'autorisations d'absence pour que les agents puissent se rendre dans ces permanences.

Le calendrier de résiliation des contrats que vous ne voulez plus garder :

La résiliation des anciennes mutuelles « maison » (Mgefi, MCF) ou des organismes de protection n'est pas automatique car le code des assurances impose que la résiliation soit demandée explicitement par l'assuré.

Nous vous recommandons de demander la résiliation directement sur les sites des assureurs ou mutuelles (via votre compte personnel) en demandant un récépissé de votre résiliation.

Les opérateurs vous proposent aussi des modèles de lettre de résiliation en ligne. Ainsi vous pourrez aussi choisir en connaissance de chose entre les contrats que vous voulez résilier et ceux que vous voudrez garder.

Nous vous conseillons de résilier avant le 31 octobre 2025.

Mais en réalité, c'est plus subtil ! Voici la règle pour les contrats d'assurance santé.

- Date limite de résiliation au **30 novembre 2025** pour les contrats de plus de 12 mois (la plupart de nos contrats MGEFI, MCF que nous avons souscrit depuis plusieurs années).
- Date limite au 31 octobre 2025, pour les contrats de moins de 12 mois (souvent pour des contrats pour nouveaux entrants dans la Fonction publique ou des agents contractuels).
- Préavis de 2 mois avant la date anniversaire pour les autres contrats de moins de 12 mois. Dans ce cas précis, il est nécessaire de demander une dispense temporaire d'affiliation pour le contrat collectif du ministère jusqu'à la date d'échéance en 2026.

Précompte et prélèvement des cotisations

Pour les agents en activité, pour des questions réglementaires, le montant des cotisations pour les contrats correspondant aux socles de couvertures obligatoires, seront précomptés sur les salaires, alors que les cotisations pour les options et les ayants-droits (conjoint et enfant(s)) seront prélevées sur le compte bancaire.

Pour vous y retrouver sur la PSC :

Notre site : <https://www.unsafinances.org/>

**Des questions : un mail à
romain.guillonnet@dgccrf.finances.gouv.fr**

